

AFFAIRE N° 39/13. - Participation de la Commune à la construction par la S.I.D.R. de la voie périphérique du Stade du CHAUDRON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La S.I.D.R., dans le cadre de l'aménagement de son ensemble immobilier du Chaudron, a entrepris la construction d'une voie dénommée "voie périphérique du Chaudron". Afin de permettre à cette Société de réaliser un ouvrage conforme aux exigences de la circulation lorsque le stade fonctionnera, je vous propose d'attribuer à la S.I.D.R., sous forme de subvention, les 13 500 000 Fra CFA d'emprunts obtenus de la C.D.C. pour couvrir la participation de la Commune dans cette opération.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

du

Saint-Louis, le 3 Mai 1971

bon le chef

Le Secrétaire Général

copie : Sh. Keuleu

bon copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

M. C. Obacon